



Rupture abusive de la période d'essai

Par **osmoze2023**, le 15/03/2023 à 13:09

Bonjour,

J'ai intégré un cabinet de conseil en tant que consultant en Data Science il y a 4 mois. Ils étaient spécialisés en cybersécurité et depuis peu voulaient se développer également en data science.

Malheureusement ils ne m'ont trouvé aucune mission en 4 mois car ils n'ont aucun client dans mon champ d'activité, la data science. J'ai appris que mon cabinet de conseil n'était pas référencé, ce qui est préjudiciable pour me trouver une mission..

Ils viennent de rompre ma période d'essai, sans avoir pu me proposer une mission ni donc évaluer mes compétences.

Pensez-vous que cela constitue une rupture abusive de ma période d'essai ?

Merci.

Cordialement,

Par **miyako**, le 15/03/2023 à 13:33

Bonjour,

De quelle convention collective dépendez vous ? statut cadre ou non cadre ?

Quel est l'intitulé exacte de votre poste ? votre qualification exacte ?

Que stipule votre contrat de travail au sujet de la période d'essai ?

Le délai de prévenance a t il été respectée ?

Cordialement

Par **osmoze2023**, le 15/03/2023 à 13:49

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Oui j'ai un statut de cadre.

L'intitulé exact de mon poste est "Ingénieur consultant", ma qualification est "Data scientist" et je suis diplômé d'une école d'Ingénieur.

Ma période d'essai est de 4 mois, renouvelable une fois. Le délai de prévenance a été respecté.

Ma question pose davantage sur la légitimité de rompre ma période d'essai, car je n'ai à aucun moment pu être évalué de par mes compétences. Je coûtai trop cher à mon cabinet du fait qu'ils n'avaient aucune mission sur lesquels me positionner.

Par **P.M.**, le 15/03/2023 à 21:00

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible sur le site de la DREETS) ou d'un avocat spécialiste pour envisager un recours pour rupture abusive de la période d'essai puisque l'employeur n'a pas pu tester vos compétences professionnelles...